Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503501-20260309-202609035-DE

COMMUNE DE VERGÉAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 09 mars 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire
Etaient présents : LOUIS Isabelle, FESSELIER Rémi, HERY Marina, BOISHUS Jacqueline, HOUGET François, MAIGNAN Christine, RETAILLEAU Anthony, MAIGRET Cédric
Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : LOUASIL Éric
Etaient absents : TEMPLON Rémy, MARY dit ROUSSELIÈRE Camille
Date de convocation : 05 février 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 12
présents :9
votants : 10
Pouvoir : LOUASIL Éric donne pouvoir à Samuel URIEN
Cédric MAIGRET a été désigné secrétaire.

2026-9-3-6 : VOTE DES TAUX 2025 DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant que le conseil municipal doit, au plus tard le 15 avril, se prononcer sur les taux d'impôts directs locaux ;

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

Sur proposition de son Président, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- L'augmentation des taux des taxes locales pour l'année 2026, à savoir :
  - Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties 33.525%
  - Taxe d'habitation..... 13,439%
  - Taxe Foncière sur Propriétés Bâties soit 37,585%

- La notification du Maire de cette décision aux services préfectoraux avec l'état 1259 complété.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE de VERGÉAL 35680 ILLE et VILAINE